



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2010, à 10 heures

Président : M. Lundberg (Vice-Président) (Finlande)
puis : M^{me} Ochir (Présidente) (Mongolie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-56671X (F)



Merci de recycler 

En l'absence de M^{me} Ochir (Mongolie), M. Lundberg (Finlande), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Débat général (suite)

1. **M. Savostianov** (Fédération de Russie) dit que les problèmes mondiaux de développement, l'ébranlement des marchés financiers et des marchés des produits de base, les changements climatiques et les catastrophes naturelles qui les accompagnent ont transformé la conjoncture économique mondiale et nous obligent à revoir les modèles économiques et financiers, à faire évoluer les institutions sociales et à accélérer le développement technologique dans certains secteurs. Le libéralisme a cédé la place au protectionnisme. Pour la première fois depuis des années, les pays développés et les pays en développement ont ouvert un débat sur les réformes structurelles. Quelques années plus tôt, il aurait été unimaginable que les pays avancés puissent être menacés d'une crise de la dette souveraine et de déficits budgétaires échappant à tout contrôle, et pourtant ces menaces sont devenues une réalité et nécessitent souplesse et adaptabilité. Ces crises n'ont pas ébranlé la détermination de la communauté internationale d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, en grande partie grâce à l'ONU, la seule organisation capable d'harmoniser les intérêts et de coordonner les décisions en matière de développement.

2. Lors de la récente Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tenue par l'Assemblée générale, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé leur volonté d'atteindre rapidement ces objectifs et d'appliquer les principes d'un partenariat mondial et de responsabilités partagées pour ce qui est du développement. La mise en œuvre du document issu de cette réunion plénière de haut niveau est une priorité et la Commission aura un rôle déterminant à jouer à cet égard. Ses décisions devraient avoir une perspective à long terme et jeter les bases de la coopération internationale au-delà de 2015.

3. La Commission devrait avoir recours à ses méthodes les plus efficaces et engager un dialogue axé sur des résultats concrets. Ses décisions devraient se fonder sur une analyse sérieuse et non pas sur une

rhétorique politique. Le débat général de la Commission devrait être maintenu, car il permet d'examiner les aspects complexes de l'économie mondiale et de parvenir à d'importantes conclusions politiques d'ensemble sur lesquelles construire un programme d'actions concrètes. Les décisions concernant le domaine macroéconomique devraient être prises par consensus et devraient être équilibrées, réalisables et économiquement justifiées. L'imposition d'initiatives particulières ne ferait pas avancer le processus de Monterrey.

4. Les objectifs de développement sont aussi intrinsèquement liés à la lutte contre les changements climatiques, qui ne devrait pas entraver la croissance économique à long terme, objectif qui intéresse tout particulièrement les pays en développement. Il est de la plus haute importance que la Commission aide la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Cancún, à élaborer les modalités particulières du régime international qui sera appliqué au-delà de 2012 à la lutte contre les changements climatiques. Un consensus s'impose pour cela, car un accord post-Kyoto serait dénué de sens sans l'appui de tous les principaux pays émetteurs. La stratégie adoptée pour atteindre les objectifs déclarés antérieurs n'exclut pas l'adoption de mesures effectives concernant d'autres aspects déterminants du changement climatique, l'adaptation et le financement en particulier. La Fédération de Russie s'emploiera activement à la négociation d'arrangements internationaux de coopération relatifs au climat pour la période allant au-delà de 2012 sur la base du Plan d'action de Bali et de l'Accord de Copenhague. L'orateur espère que les efforts internationaux s'intensifieront au vu de la décision de son pays de réduire de 15 à 25 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, et que ses partenaires internationaux en feront de même.

5. La Commission offre un important espace de dialogue pour l'élaboration d'une stratégie dans le cadre d'une véritable transition à des technologies qui ménagent l'environnement, question cruciale pour la Fédération de Russie dans sa quête d'une modernisation complète de l'économie. Les possibilités offertes par la Commission et les institutions spécialisées devraient être pleinement exploitées à l'appui des initiatives visant à mettre en place des systèmes performants de traitement des déchets.

L'usage croissant de déchets pour produire des ressources complémentaires est la conséquence directe des efforts déployés par le système des Nations Unies en faveur du développement durable.

6. Le redressement de l'économie de la Fédération de Russie après la récession a été relativement rapide et n'a pas entraîné de graves pertes de capital grâce à un vaste programme de mesures anticrise. Le Gouvernement a eu recours à un fonds de réserve et à un déficit budgétaire, mais aussi au soutien des revenus privés, à l'augmentation des retraites et des indemnités et à l'indexation des salaires dans le secteur budgétaire. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a dépassé 4 %, celle de la production industrielle a atteint 9,6 % et celle des revenus réels a été supérieure à 5 %. Le chômage a été ramené à 7 %. Plus d'un million d'emplois ont été créés en 2010.

7. Une politique macroéconomique équilibrée et délibérément circonspecte est indispensable pour sauvegarder la crédibilité du Gouvernement. Le déficit budgétaire de la Fédération de Russie a été proche de 6 % en 2009 et devrait être ramené à 5,3 % en 2010. Les grandes lignes du budget de 2011 ont récemment été approuvées, et prévoient un déficit estimé à 3,6 %. La Fédération de Russie espère pouvoir rétablir dans un avenir proche un budget équilibré sans aucun déficit. Un abaissement durable de l'inflation devrait aussi contribuer à la stabilité économique.

8. À titre de grande mesure de lutte contre la crise, le Gouvernement a approuvé un programme spécial destiné à encourager la concurrence, à éliminer tous les facteurs qui contribuent à des hausses de prix injustifiées et à faciliter la libre concurrence à tous les niveaux. Qui plus est, malgré toutes les difficultés liées à la crise mondiale, le pays applique une politique économique cohérente de modernisation et d'innovation afin de garantir de bons niveaux de vie par le biais de l'exploitation des ressources naturelles mais aussi intellectuelles. Le programme global de modernisation et de diversification entrepris par la Fédération de Russie comporte un important volet de politique étrangère qui suppose un recours maximal aux facteurs extérieurs de modernisation, cela afin de développer les secteurs de l'économie à forte densité scientifique et de créer les conditions juridiques nécessaires pour promouvoir une croissance fondée sur l'innovation.

9. **M. Mwanyula** (Malawi), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'Afrique dispose d'un énorme potentiel dans de nombreux domaines, mais que ses progrès dans la réduction de la pauvreté ont été ralentis par les crises économique, financière, énergétique et alimentaire. L'Afrique est reconnaissante de l'appui qu'elle a reçu de ses partenaires de développement, appui qui pourrait combler les retards de développement et garantir la croissance, mais il y a lieu de noter que cet appui a été incohérent et inégal, ce qui l'a empêché de produire des résultats optimaux. Des problèmes tels que l'insécurité alimentaire, l'insuffisance énergétique et les changements climatiques ne concernent pas seulement la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais débordent sur des questions de paix et de sécurité, de bonne gouvernance, d'amélioration des moyens d'existence et d'égalité des chances pour tous les Africains. La faiblesse de la productivité agricole et l'inefficacité de la production énergétique sont le résultat du manque de capacités et de technologies, tandis que les changements climatiques continuent de déjouer les efforts de développement. La communauté internationale devrait soutenir de toute urgence les besoins de production agricole de l'Afrique à court, moyen et long terme et répondre à ses préoccupations en matière de demande. Les pays d'Afrique sont résolus à intensifier leur appui à la production agricole et à l'expansion des marchés à l'échelon national.

10. Si le commerce est un ressort important de l'économie africaine, sa part dans le commerce mondial est la plus faible de tous les continents. Un régime commercial multilatéral équilibré, équitable et ouvert s'impose, notamment si l'on tient compte de l'instabilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et des problèmes actuels et prévisibles de l'économie mondiale. Il importe de venir à bout des obstacles qui s'opposent encore à la conclusion d'un accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment pour ce qui est d'un mécanisme spécial de sauvegarde pour l'agriculture. L'échec des négociations de l'OMC, notamment sur plusieurs questions importantes qui portent préjudice à l'Afrique, est très décevant. Les participants aux négociations du Cycle de Doha devraient faire preuve de modération et de souplesse afin d'écarter les tendances protectionnistes qui se dessinent.

11. L'expérience de l'Afrique en matière d'aide au développement fait apparaître la nécessité d'une plus forte prise en main par les pays eux-mêmes, d'un recours accru aux capacités nationales, d'une plus large utilisation de l'appui budgétaire et d'une prévisibilité minimale du montant de l'aide. Si les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) donnent à penser que l'aide à l'Afrique représente désormais environ 41 % de l'aide totale, cela s'explique essentiellement par l'allègement de la dette. Les donateurs ont pris du retard par rapport à leurs engagements concernant l'APD, qu'ils devraient respecter. Un terrain d'entente doit être trouvé entre les pays développés et les pays en développement. L'objectif fixé pour l'aide publique au développement (APD), soit 0,7 % du produit national brut (PNB), fixé dès 1970, est indispensable pour que le taux de croissance atteigne entre 5 et 7 % dans les pays en développement. En 1991, l'APD des pays développés représentait 0,33 % du PNB, pourcentage qui a ensuite diminué pratiquement chaque année jusqu'en 2003 avant de retrouver le niveau de 0,33 % en 2005 seulement. La plupart des augmentations enregistrées en 2004 et 2005 correspondaient à des mesures de réduction de la dette et de secours d'urgence. Un relèvement de l'APD au niveau de 0,7 % ne saurait être considéré comme un soutien aux efforts d'atténuation et d'adaptation. Pas plus le marché que le secteur privé ne fourniront des investissements ou des technologies à des conditions appropriées pour des mesures d'atténuation ou d'adaptation. Les pays développés devraient remédier aux insuffisances du marché et adopter des mesures d'incitation pour les investisseurs privés. Les politiques adoptées par les pays en développement à l'échelon national ne suffiront pas. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et l'Accord sur les mesures concernant les investissements qui touchent au commerce (Accord MIC) ont augmenté le coût de la technologie et empêché les pays en développement d'imposer des normes de performance, y compris en matière de rendement énergétique ou d'émissions de carbone. Les pays en développement ne peuvent à eux seuls imposer les changements d'orientation qui s'imposent.

12. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique aura lieu à Nagoya (Japon) en octobre 2010. L'Afrique est d'avis que la conservation de la biodiversité agricole et des ressources phylogénétiques nécessite un plus large élan

dans le cadre du plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020, qui devrait être adopté à cette occasion. L'adoption d'un protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages donnerait aux utilisateurs et aux fournisseurs de ressources génétiques plus de certitude et de clarté sur le plan juridique. En encourageant la recherche aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, on garantirait une part juste et équitable du produit de ces travaux de recherche aux régions d'où proviennent ces ressources génétiques, en particulier à l'Afrique.

13. **M. Ousseïn** (Comores) dit que la session en cours se tient dans un climat international difficile, marqué à nouveau par une convergence des crises économique, financière, alimentaire et énergétique, qui ont été aggravées par les changements climatiques et auxquelles la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague n'a malheureusement pas été en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes. Ces graves défis appellent à la mobilisation de la communauté internationale et exigent que la Commission prenne la tête d'une initiative concrète et dynamique afin que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte pleinement de son rôle dans la gouvernance mondiale.

14. La récente Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement a montré que l'Afrique a dans l'ensemble obtenu des résultats remarquables dans la réalisation de certains de ces objectifs, comme par exemple la scolarisation dans le cycle primaire, l'égalité entre les filles et garçons à l'école primaire, l'autonomisation politique des femmes, et enfin le ralentissement de la propagation du VIH/sida. Il importe toutefois de reconnaître que la crise économique mondiale a réduit à néant tous les efforts entrepris et ne permettra pas à la plupart des pays d'atteindre ces objectifs d'ici à 2015.

15. Si l'on dresse le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, il y a lieu de s'inquiéter des effets préjudiciables de ces crises sur les économies nationales. Selon la Banque mondiale, la hausse des prix des denrées alimentaires pourrait contribuer à réduire à la pauvreté 100 millions de personnes supplémentaires, dont 10 % sont des enfants. Selon certaines estimations, ces prix pourraient se maintenir au niveau actuel jusqu'en 2015. Les Comores ont essayé de faire face à ces crises, notamment à celle de la sécurité alimentaire, qui ont entraîné une

augmentation de près de 6 % des prix des denrées de première nécessité.

16. Face à cette situation, le Gouvernement comorien a pris des mesures afin de soutenir la population et de stabiliser l'inflation débridée, par exemple en instituant un comité de suivi interministériel chargé d'une mission spécifique, en mettant la dernière main à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui englobe les Objectifs du Millénaire pour le développement, et en privilégiant la sécurité alimentaire et la revitalisation de la croissance économique. De nouvelles directives concernant les finances publiques ont également été arrêtées pour la période 2008-2011, et une stratégie pour la réforme des finances publiques au cours de la période 2010-2015 a été adoptée par le Gouvernement et porte notamment sur l'application d'une politique budgétaire et fiscale rigoureuse et l'exécution de réformes des politiques fiscales et douanières fondées sur la simplification, l'harmonisation et la transparence. De la même manière, une place importante a été accordée à la réorganisation des structures publiques d'appui au développement agricole et à l'amélioration de la conjoncture économique pour la production agricole par le biais de mesures de gestion appropriées.

17. Toutefois, les efforts entrepris à l'échelon national ont clairement été insuffisants par eux-mêmes. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts en augmentant son aide au secteur agricole afin de permettre le développement de la production, des infrastructures de base et des ressources humaines. Elle devrait aussi améliorer l'accès aux marchés pour les produits manufacturés et les produits agricoles en provenance de l'Afrique en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires qui freinent les échanges.

18. Bien que la crise financière ait fait apparaître les insuffisances des institutions de Bretton Woods, elle pourrait être considérée comme l'occasion de réformer le système financier international de fond en comble en établissant des règles équitables et transparentes qui associeraient étroitement les pays en développement à la prise de décisions. Il est urgent de tenir les promesses formulées concernant l'aide à l'Afrique lors des sommets du Groupe des Huit (G-8) et du Groupe des Vingt (G-20), en particulier la promesse des pays développés de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement d'ici à 2015 et celle concernant la mise en place d'un mécanisme destiné à garantir le respect rapide et complet de tous les

engagements pris concernant le développement en Afrique.

19. Le changement climatique n'est pas un produit de l'imagination ou un problème politique ; il s'agit d'une réalité scientifique reconnue dont les conséquences dévastatrices et mortelles sont actuellement ressenties par des millions de personnes vulnérables qui sont des réfugiés victimes des changements climatiques et de la folie des hommes. Tous les scénarios prévoient une aggravation de la situation au cours des prochaines décennies. Il ressort des projections que d'ici 2020, le rendement des cultures pourrait avoir diminué de plus de 50 %. D'après la Banque mondiale, le relèvement de la température d'ici la fin du siècle pourrait menacer de faim entre 100 et 400 millions de personnes, tandis qu'entre 1 et 2 milliards de personnes pourraient ne pas avoir suffisamment d'eau pour répondre à leurs besoins. Les petits États insulaires, y compris les Comores, pourraient disparaître complètement de la planète au cours des 50 prochaines années si rien n'est fait. Il est donc indispensable d'agir, et d'agir rapidement. Comme chacun le sait, les pays développés et certains pays émergents ont une lourde responsabilité dans la situation actuelle ; en conséquence, ils ne doivent pas seulement s'interroger sur leurs propres modes de production et de consommation, mais aussi fournir un appui aux pays en développement, en particulier en matière de programmes nationaux d'adaptation, en s'intéressant tout particulièrement aux petits États insulaires en développement sous forme de mesures qui permettraient aux produits de ces pays de bénéficier d'un traitement spécial et différencié.

20. La seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait aboutir à la signature d'un accord juridiquement contraignant qui tienne compte des intérêts des plus vulnérables, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées. Au cours des négociations de la Conférence de Cancún, tous les participants devront avoir à l'esprit que, derrière les chiffres et les mots, la vie de millions de personnes est en jeu.

21. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que la crise financière a produit un changement salutaire dans les discours de politique économique en remettant sérieusement en question bon nombre d'idées et de principes longtemps considérés comme sacrés

dans la politique généralement acceptée, par exemple une foi aveugle dans l'autorégulation des marchés. Cette évolution positive n'a toutefois pas encore trouvé un écho dans la pratique macroéconomique, que ce soit à l'échelon national ou à l'échelon international. Les principaux acteurs financiers ont repris le cours normal de leurs activités, comme si la crise n'avait jamais eu lieu, persuadés peut-être que si les choses allaient mal, ils seraient à nouveau tirés d'embarras. Ils ne se soucient guère des millions de personnes de nouveau réduites à la pauvreté et à la faim par leur faute. Quasiment rien n'a été fait pour remédier aux déséquilibres du système et à la financiarisation excessive des activités économiques, qui ont été les principales causes de la crise. Il faudrait s'attacher avec rigueur à garantir la sécurité de tous les produits financiers, à appliquer des normes plus strictes aux fonds spéculatifs et à placer les agences de notation financière sous gestion et contrôle internationaux.

22. Il est devenu évident que le marché ne peut pas s'adapter aux externalités quand il s'agit de développement, de répartition des fruits de la croissance et d'objectifs sociaux. Dans les pays où les inégalités sont marquées, la croissance n'atténue pas, mais aggrave la pauvreté. Un développement sans exclusive ne peut donc être laissé aux forces du marché. Une seconde Conférence de Bretton Woods, que beaucoup demandent, semble une nécessité pour s'attaquer aux réalités nouvelles et procéder aux réformes structurelles qu'appellent les déséquilibres du système actuel. Les réformes entreprises par le Fonds monétaire international (IMF) et la Banque mondiale sont plus apparentes que réelles. Une véritable réforme nécessite l'adoption d'une procédure de vote à double majorité, l'exigence que le FMI rende compte du respect des instructions qu'il reçoit, l'abandon des conditionnalités procycliques et la suspension de la prise en compte de considérations qui ne sont ni économiques ni techniques.

23. La délégation iranienne salue le rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (A/64/884), et estime qu'il y aurait intérêt à prolonger le mandat de ce groupe de travail.

24. Les gouvernements ont de la peine à atteindre leurs objectifs de développement, notamment ceux du

Millénaire pour le développement, dans une conjoncture défavorable. La récente Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement n'a dans l'ensemble pas réussi à s'attaquer aux insuffisances du système. Bien que le document issu de cette réunion ait été bien accueilli en tant que texte consensuel, la souplesse dont les pays en développement ont fait preuve au cours de sa négociation n'a pas été vraiment payée de retour, le document manque de force et un texte plus axé sur l'action et comportant de nouveaux engagements complémentaires de la part de tous s'impose pour atteindre les OMD dans les délais fixés. La délégation iranienne espère que l'élan positif qui a suivi la Réunion plénière se maintiendra jusqu'à l'échéance de 2015.

25. Les changements climatiques risquent d'entraîner pour tous les pays une pauvreté et une instabilité généralisées. Plus de 10 ans après l'adoption du Protocole de Kyoto, les causes d'optimisme sont rares. Aucun effort ne devrait être épargné pour poser, à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les bases générales d'un accord solide, fiable et probant. Sur la base des principes énoncés dans la Convention, les pays développés doivent prendre des mesures et des engagements concertés et ambitieux afin de répondre aux besoins des pays en développement visés par le Plan d'action de Bali, c'est-à-dire s'agissant d'atténuation, d'adaptation, de financement et de technologie. Les tempêtes de sable, qui sont l'une des conséquences majeures du changement climatique, provoquent des dommages socio-économiques substantiels et République islamique d'Iran et dans la région, portant atteinte à la vie quotidienne et à la santé, réduisant les terres agricoles et produisant une pollution de l'eau. Ce problème appelle non seulement la ferme détermination de tous les pays touchés, mais aussi une coopération régionale et mondiale. Pour y faire face, l'Iran a accueilli à Téhéran, le 29 septembre 2010, une rencontre régionale des ministres de l'environnement au cours de laquelle les parties concernées ont convenu de coopérer pour arriver à contrôler les tempêtes de sable en l'espace de cinq ans. Il conviendrait, dans les arrangements post-Kyoto, d'examiner ce problème de près afin d'en déterminer les causes profondes et d'en venir à bout.

26. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012 offrira une occasion unique de réfléchir aux échecs de la mise en œuvre des textes issus des conférences de Rio et de Johannesburg et de dresser le bilan des changements intervenus depuis 1992. Le processus préparatoire devrait porter sur les trois piliers du développement durable, en accordant le même poids à chacun. L'élimination de la pauvreté, la transformation des modes de production et de consommation non viables et enfin la protection et la gestion de la base de ressources naturelles constituent des objectifs d'ensemble et des conditions essentielles du développement durable. Le système des Nations Unies devrait s'intéresser au transfert des technologies, y compris à l'échelon le plus élevé, et devrait mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Il n'est pas nécessaire de redéfinir le développement durable. Une économie verte ne saurait se substituer au développement durable.

27. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit qu'en dépit de quelques signes de redressement économique, les pays en développement souffrent toujours des conséquences de la crise économique mondiale et qu'un partenariat international est indispensable pour surmonter les obstacles persistants à la réalisation des OMD. À cet égard, il est primordial de prolonger le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

28. La coopération entre pays développés et pays en développement est également essentielle pour relever le défi historique que constitue le changement climatique. La seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devra insister sur les responsabilités communes mais différenciées pour venir à bout des divergences qui sont apparues lors de la quinzième session, à Copenhague.

29. La captation des ressources agricoles, humaines et hydriques de la Syrie par l'occupation israélienne du Golan syrien constitue toujours un obstacle au développement de la Syrie et une menace pour l'environnement. La Commission devrait souligner les incidences préjudiciables de l'occupation étrangère sur l'économie et l'environnement, qui ont été reconnues à

maintes reprises dans des rapports et des résolutions de l'ONU.

30. Le développement économique est aussi freiné par les obstacles opposés à l'entrée des pays en développement à l'OMC. L'orateur invite la Commission à réaffirmer l'importance d'éviter toute politisation dans le processus d'admission à l'OMC et d'appliquer la résolution 64/188 de l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement, qui demandait que soit facilitée l'adhésion de tous les pays en développement qui demandent à devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce. Les mesures économiques unilatérales imposées à certains pays en développement par des pays développés freinent également le développement et battent en brèche le système commercial international et, à cet égard, la délégation syrienne demande que soient respectées les dispositions de la résolution 64/189 de l'Assemblée générale sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement.

31. **M. Wang Min** (Chine) dit que l'incidence des multiples crises mondiales, aggravée par les changements climatiques, a posé un grave défi à la possibilité pour les pays en développement d'atteindre les OMD d'ici à 2015. Le fort écart de développement entre le Nord et le Sud est la cause profonde du déséquilibre économique mondial et d'autres problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Ce n'est que lorsque les pays en développement auront atteint leur plein développement que l'économie mondiale disposera d'une base solide et connaîtra une croissance persistante. La toute première priorité doit donc être accordée au développement, en consolidant le consensus politique obtenu lors de la récente Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, en veillant à placer la réalisation de ces objectifs à la tête du programme, et plus particulièrement en aidant les pays africains et les pays les moins avancés à réduire la pauvreté.

32. La Chine a appuyé l'examen de la question du développement lors du Sommet du G-20 qui aura lieu à Séoul et qui devrait imprimer un nouvel élan politique, dégager des ressources économiques accrues et de meilleures garanties institutionnelles à cette fin. Les ressources consacrées au développement doivent être garanties et la crise financière mondiale ne doit pas servir d'excuse pour réduire l'aide publique au

développement. Par ailleurs, la coopération Sud-Sud ne peut se substituer à la coopération Nord-Sud et les pays développés devraient mettre en œuvre le Consensus de Monterrey en toute bonne foi et respecter leur engagement de consacrer 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement. Ces pays devraient fournir une aide financière régulière, à long terme et prévisible et ouvrir plus largement leurs marchés aux pays en développement, réduire et annuler la dette de ces derniers et accroître leur appui technique. En outre, les ressources des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FMI devraient servir au premier chef à aider les pays en développement, et plus particulièrement les moins avancés d'entre eux.

33. L'ONU devrait jouer un rôle de chef de file et de coordonnateur dans le domaine du développement international, renforcer les mécanismes en place concernant les OMD, améliorer la coordination et l'évaluation des progrès obtenus pour les atteindre et suivre l'évolution de l'aide internationale au développement. La communauté internationale doit accélérer la réforme des institutions financières internationales, accroître la représentation des pays émergents et des pays en développement dans ces institutions et créer un régime financier international équitable, juste, ouvert à tous et stable. Elle devrait aussi s'efforcer d'obtenir des résultats complets et équilibrés du Cycle de Doha.

34. La communauté internationale doit augmenter les investissements dans l'agriculture, accroître la production alimentaire, garantir l'offre de denrées alimentaires et maintenir un équilibre global entre l'offre et la demande de denrées alimentaires. Elle devrait également stabiliser les cours de l'énergie, prévenir une spéculation excessive et répondre à la demande énergétique de tous les pays, et des pays en développement en particulier. S'agissant du changement climatique, elle devrait respecter les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, et faire prévaloir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto pour canaliser les négociations à ce sujet.

35. Les modalités du développement doivent être améliorées, notamment par le biais de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012, en s'attachant à changer les modes de production, de vie et de consommation non viables,

en recherchant des moyens de développement adaptés aux conditions nationales, et en améliorant les mesures d'incitation et les capacités pour le développement durable des pays en développement.

36. La Chine a participé activement à la coopération internationale pour lutter contre la crise financière en dépit des difficultés et des problèmes qu'elle connaît. Ce faisant, la Chine a respecté ses engagements et a pris des mesures afin d'aider d'autres pays, dont des pays en développement et des pays parmi les moins avancés, notamment en Afrique. Lors de la Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement chinois a annoncé de nouvelles mesures et initiatives visant à aider les pays en développement à améliorer leurs moyens d'existence, à réduire le fardeau de leur dette et à renforcer la coopération en matière de financement, de commerce, d'agriculture et de formation de ressources humaines. Bien que la Chine rencontre encore de nombreuses difficultés en matière d'économie et de développement, comme en témoigne le fait que plus de 150 millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté dans l'ensemble du pays, elle continuera à travailler au service l'objectif commun de développement et de prospérité de l'humanité, qui englobe la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

37. **M. Kedar** (Israël) estime encourageant que certains des Objectifs du Millénaire pour le développement puissent encore être atteints. Des difficultés subsistent toutefois dans de nombreuses régions du monde, les progrès les plus lents concernant les Objectifs 3, 4 et 5. Même là, des solutions peuvent être trouvées, mais des mesures s'imposent dans l'intérêt des générations futures. La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants proposée par le Secrétaire général offre une nouvelle occasion de s'employer tous ensemble à accomplir les plus grandes avancées jamais réalisées dans le monde en matière de développement.

38. Au cours de ses 60 années d'existence, Israël a eu beaucoup de mal à atteindre ses objectifs de développement en raison, notamment, de conditions climatiques, d'un manque de ressources naturelles et d'un voisinage hostile. Israël est devenu un pays industrialisé et a récemment rejoint l'OCDE. C'est pourquoi Israël reconnaît l'importance de stratégies de développement, de politiques et de programmes maîtrisés à l'échelle du pays.

39. Un exemple à cet égard est le centre israélien de coopération pour le développement (MACHAV) qui, au cours des 10 dernières années, a aligné ses activités sur les OMD, en insistant sur l'importance de l'harmonisation et de la collaboration multilatérale. Ce centre a collaboré avec des partenaires de développement, en s'intéressant plus particulièrement à l'Afrique et au Moyen-Orient, pour recentrer son action sur la demande plutôt que sur l'offre. La coopération du centre a notamment porté sur l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, l'insécurité alimentaire, la santé publique, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'égalité entre les sexes tant que question intersectorielle et le développement économique. Seuls des programmes de développement durables et exhaustifs de ce type permettront d'obtenir des résultats probants.

40. Israël est résolu à partager son expérience et ses compétences dans la lutte contre la désertification et la promotion du développement des terres arides avec d'autres pays qui connaissent des difficultés analogues. C'est ainsi que le MASHAV organisera en novembre 2010 des séminaires sur le rôle de la forestation dans la lutte contre la désertification ; ces séminaires coïncideront avec la troisième Conférence internationale sur les terres arides, les déserts et la désertification et le lancement de l'Année internationale des forêts en 2011. Par ailleurs, conformément à l'appel lancé par la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale en faveur des complémentarités, Israël organisera un colloque sur les synergies dans l'application des Conventions de Rio au cours de cette conférence.

41. Dans le cadre de l'application de la résolution 64/197 de l'Assemblée générale sur les technologies agricoles au service du développement, dans laquelle il était demandé aux États Membres de collaborer pour mettre au point et diffuser des technologies agricoles durables appropriées pour lutter contre la pauvreté et la faim et garantir une augmentation de la production et une amélioration de l'utilisation des terres, Israël s'est employé à développer encore ses partenariats pour que les technologies agricoles parviennent aux régions où elles pourraient avoir la plus forte incidence sur le développement. À ce titre, Israël réalise des projets destinés à former des femmes en Afrique subsaharienne à la direction d'exploitations agricoles.

42. L'élimination des inégalités entre les sexes doit faire partie intégrante de toute stratégie visant à

instaurer un développement rationnel et durable. L'orateur note que l'un des premiers centres de formation au monde spécialisé dans l'autonomisation des femmes est le Centre international de formation Golda Meir–Mont-Carmel, qui célébrera son cinquantième anniversaire en 2011. Conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, cette institution accueillera en 2011 la Conférence biennale sur le leadership des femmes, qui s'intéressera plus particulièrement aux liens entre le développement et la formation scientifique et technique des filles dans l'enseignement secondaire. Israël, qui joue depuis longtemps un rôle actif dans le domaine des droits des femmes et du développement, espère que la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) contribuera sensiblement à l'adoption de stratégies et de programmes de développement plus ciblés et plus efficaces en faveur des femmes.

43. *M^{me} Ochir (Mongolie), Présidente, prend la présidence.*

44. **M^{me} Sahussarungsi** (Thaïlande) dit que de nombreux changements se sont produits dans le monde, qui est de plus en plus interconnecté. Les pays continuent d'être confrontés à des problèmes interdépendants tels que la pauvreté, le chômage, la fragilité économique, la dégradation de l'environnement et le vieillissement des sociétés, et contraints de choisir entre croissance et durabilité. À cet égard, l'oratrice réaffirme les quatre préceptes énoncés par le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande lors de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD : la bonne gouvernance est essentielle pour la mise en place d'une administration efficace si l'on veut garantir que les populations reçoivent le bénéfice des stratégies de développement ; le programme de développement doit être axé sur les individus ; la coopération internationale doit être renforcée pour que les pays en développement puissent atteindre les OMD et les autres objectifs de développement convenus à l'échelon international dans les délais fixés ; enfin la viabilité des acquis du développement doit être garantie.

45. Étant donné que la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague n'a produit que peu de mesures concrètes, la prochaine session à Cancún devra marquer une étape

importante en vue de la conclusion d'un accord juste et juridiquement contraignant après 2012. La seizième session devra aboutir à des résultats ambitieux mais réalistes. À cet égard, les pays développés doivent affirmer leur volonté de réduire sensiblement les émissions, de financer des mesures à mise en œuvre rapide et aussi de procéder au transfert de technologies, tout en reconnaissant la contribution apportée par les pays en développement dans les efforts d'atténuation volontaires et autofinancés qu'ils déploient sur le plan interne. La Thaïlande appuie le travail actuellement mené au titre de la Convention-cadre et s'emploiera par tous les moyens à collaborer étroitement avec d'autres nations pour surmonter les difficultés à l'avenir.

46. La communauté internationale n'a pas réussi à atteindre l'objectif fixé pour 2010 en matière de ralentissement de l'appauvrissement de la diversité biologique, ainsi que l'a montré la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Le Gouvernement thaïlandais espère donc que la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu en octobre 2010 à Nagoya (Japon), adoptera un plan stratégique révisé et actualisé, notamment sous forme de nouveaux objectifs pour la période au-delà de 2010, afin de garantir un partage juste et équitable des avantages de la biodiversité.

47. La structure macro-économique mondiale nécessite une réforme, notamment en ce qui concerne la réglementation et la surveillance financières, afin d'en garantir la stabilité. Une participation accrue des pays en développement s'impose, qu'il s'agisse des droits de vote ou de la gestion des institutions financières internationales. À cet égard, le Gouvernement thaïlandais appuie les efforts concertés réalisés par l'ONU pour faire face à la crise financière mondiale et encourage la création d'un mécanisme de coordination entre l'ONU et le G-20 pour combler les lacunes de la coopération internationale.

48. Le Gouvernement thaïlandais se félicite de la consultation de haut niveau à l'occasion du Sommet du G-20 à Séoul que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) prévoit d'organiser en octobre 2010 à Bangkok, car elle facilitera les consultations entre les pays membres et non membres du G-20 dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le G-20 devrait considérer le développement comme une question prioritaire afin de garantir une coopération mondiale pour la réalisation

des OMD, mais aussi des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international, aux différentes échéances fixées. Tous les pays doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour conclure aussi rapidement que possible le Cycle de Doha et garantir la libéralisation des échanges sur les marchés des pays développés et des pays en développement ainsi que des échanges portant sur les produits agricoles et industriels.

49. La Thaïlande, qui participe depuis longtemps à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, est disposée à partager ses connaissances et son expérience de la lutte contre la pauvreté avec d'autres pays en développement, notamment avec les pays les moins avancés. La Thaïlande apprécie hautement le partenariat mondial pour le développement, auquel elle a déjà alloué plus de 170 millions de dollars, la majeure partie de ces fonds étant axée sur la coopération pour le développement avec les pays les moins avancés.

50. L'oratrice termine en soulignant que des efforts individuels dictés par l'intérêt personnel ne sauraient résoudre des problèmes mondiaux complexes. Le moment est venu pour une coopération qui tienne compte non seulement des coûts politiques immédiats, mais aussi des larges répercussions à long terme des décisions politiques.

51. **M. Gerus** (Biélorus) dit que la réalisation des OMD à l'ère de la mondialisation est subordonnée, en premier lieu, à la volonté de tous les États, grands et petits, de travailler ensemble, sur un pied d'égalité, pour relever les défis communs et, en second lieu, à la possibilité pour les pays développés de mettre à la disposition des pays en développement des ressources suffisantes pour assurer leur développement. L'orateur regrette que ces conditions indispensables ne soient toujours pas remplies et, rappelant l'optimisme qui régnait au moment de l'adoption de ces objectifs, il invite l'Organisation des Nations Unies à réaffirmer son statut de principale instance en matière de coopération économique internationale.

52. La récente crise financière et économique mondiale a démontré qu'en garantissant durablement la croissance économique et le bien-être de la population, la solide orientation sociale d'un pays est tout aussi importante que ses principes démocratiques, l'existence d'une économie de marché et de conditions favorables aux échanges internationaux et à la

coopération internationale. Appelant l'attention de la Commission, à cet égard, sur le deuxième rapport du Bélarus sur la réalisation des OMD récemment publié, il note que la vigueur de l'économie bélarussienne ressort de la progression spectaculaire de son PIB au cours des dix dernières années, au cours desquelles le pouvoir d'achat de la population a quasiment triplé. Même si certaines tendances négatives sont apparues dans l'économie biélorussienne au cours des cinq dernières années, le pays a été l'un des rares à enregistrer une évolution positive de son PIB.

53. Le Bélarus a atteint dès 2010 les Objectifs 1 à 3 des OMD et espère atteindre les Objectifs 4 à 7 d'ici à 2015. Évoquant les résultats probants obtenus par le Bélarus dans des domaines tels que la réduction de la mortalité maternelle et infantile, pour laquelle les indicateurs se rapprochent de ceux des pays développés, l'orateur rappelle également les mesures adoptées par le Bélarus afin de promouvoir une économie durable et d'en faire une économie authentiquement verte. Dans cette perspective, il insiste sur la nécessité de rendre les sources d'énergie nouvelles et renouvelables plus accessibles aux pays en développement et aux pays en transition.

54. En dernier lieu, réaffirmant l'impossibilité d'atteindre les OMD sans stimuler le potentiel économique et l'importance politique des pays à revenu intermédiaire, il invite l'ONU à prendre des mesures concertées pour aider ces pays à venir à bout de leurs problèmes sociaux et économiques spécifiques.

55. **M. Sparber** (Liechtenstein) estime que l'ONU a été renforcée par l'engagement d'atteindre tous les OMD d'ici à 2015 que la communauté internationale a récemment réaffirmé. L'universalité, l'égalité souveraine et la démocratie représentent des aspects importants des accords consensuels, car ils confèrent la légitimité indispensable à leur application effective. C'est pourquoi le travail de la Commission en faveur du programme de développement des Nations Unies doit faire fond sur le document issu de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD (A/65/L.1), renforçant ainsi de rôle crucial de l'ONU dans la gouvernance mondiale, de peur que d'autres veuillent prendre ce rôle à leur compte.

56. Favorable à toutes les initiatives de nature à contribuer à la réalisation du programme de développement, la délégation du Liechtenstein espère

que le nouveau groupe de travail du G-20 sur le développement imprimera un nouvel élan aux efforts de développement jusqu'en 2015 et au-delà. Sans se substituer au programme des Nations Unies pour le développement, en particulier celui de la Deuxième Commission, le G-20 pourrait contribuer à trouver une nouvelle conception du développement fondée sur la responsabilité mutuelle, la transparence et la coopération sur un pied d'égalité — principes qui constituent la base des politiques de développement durable entre les États et entre les régions et qui sont au centre d'une gouvernance mondiale efficace.

57. Seules des contributions ciblées permettent une action ciblée. Le groupe officieux sur la gouvernance mondiale, dont le Liechtenstein est membre, fournit une excellente occasion d'associer à ses décisions les organismes directement concernés. À cet égard, le groupe pourrait jouer le rôle de passerelle pour intégrer les politiques de développement du G-20 au débat sur le développement dans le cadre plus large de l'ONU. L'orateur espère que cette contribution, qui renforcera le rôle de l'ONU en tant que principale instance de coordination pour la politique mondiale de développement, sera accueillie dans un esprit constructif et libre de préjugés idéologiques.

58. En 2010, la Commission devrait s'intéresser plus particulièrement à la viabilité des efforts de développement, de même qu'aux nouveaux flux de capitaux vers les pays en développement. De nouvelles normes s'imposent donc en matière de gouvernance saine et transparente et de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Des efforts dans ce sens contribueront à élargir l'assiette fiscale des pays en développement. Les sorties illicites de capitaux en provenance des pays en développement nécessitent une action pour lutter à la fois contre l'offre et contre la demande. Le Liechtenstein appuie ces efforts depuis longtemps et applique pleinement les normes internationales en matière de blanchiment d'argent, de transparence et d'échange d'informations sur la fiscalité. La Commission doit jouer un rôle central dans la promotion de ces normes et de leur application universelle. La légitimité du travail de la Commission sera jugée en fonction des résultats qu'elle obtiendra. Mettant à profit l'élan actuel, un nouveau partenariat constructif devrait être mis en place afin de renforcer la position de la Commission et, partant, du programme de développement de l'ONU.

59. **M. Shalgham** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que, faisant suite à la récente Réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale offre une excellente occasion d'examiner les obstacles au développement durable que posent les conséquences persistantes de la crise économique mondiale. Bon nombre de pays en développement ne disposent pas des ressources nationales nécessaires pour atteindre les OMD d'ici à 2015. Il est donc impératif que les pays en développement respectent les engagements en matière d'aide qu'ils avaient pris avant la crise, en plus de l'allègement de la dette.

60. Même si la réforme des institutions financières internationales demeure problématique, la délégation libyenne continuera à demander qu'une plus large place soit accordée aux pays en développement dans les institutions de Bretton Woods. Cela est indispensable pour mettre au point des mécanismes plus efficaces d'aide dans les situations d'urgence, de secours en cas de catastrophe et de prévention des crises à l'avenir.

61. Le changement climatique représente une menace spéciale pour les efforts entrepris par les pays en développement afin de lutter contre la pauvreté, la maladie et la faim. La Libye en particulier connaît des problèmes de sécheresse et de désertification contre lesquels elle ne peut pas lutter avec ses seules ressources nationales. Le génie biologique appliqué aux cultures n'apporte pas la réponse à la crise alimentaire. Les semences dites « génétiquement modifiées » commercialisées par des multinationales ne sont pas à la portée de très nombreux agriculteurs dans le monde en développement. À cet égard, l'orateur espère que la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques assumeront l'une et l'autre leurs responsabilités envers les générations futures.

62. Les retards enregistrés dans les négociations du Cycle de Doha signifient que les barrières protectionnistes existantes continueront de s'opposer à la libre circulation des exportations de produits manufacturés des pays en développement vers les pays industrialisés. La Libye a levé les quotas et les restrictions douanières sur la plupart des produits importés en provenance des pays arabes ou africains

avec lesquels elle a conclu des accords commerciaux bilatéraux. Étant donné que la liberté des échanges est un facteur de développement économique et social, la délégation libyenne demande un renforcement de l'appui aux organisations commerciales régionales et de la coopération Sud-Sud.

63. **M. Jaber** (Liban) que l'impact de la crise financière et économique mondiale ayant été particulièrement sévère pour les pays en développement, la Commission devrait employer à adopter des mesures significatives pour en atténuer l'ampleur, la sévérité et les incidences socio-économiques préjudiciables. La crise a fait apparaître la nécessité urgente d'un système financier international global, équitable et sans exclusive. Il est grand temps de réformer le système de Bretton Woods, en particulier ses instances dirigeantes, de manière à accroître la participation des pays en développement à la fixation de normes et à la prise de décisions. La Commission devrait aussi contribuer à la constitution d'un système efficace d'alerte rapide afin d'éviter une autre crise mondiale. À cet égard, le Liban apprécie le travail effectué au sujet du nouveau Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts. Parmi les autres grandes questions interdépendantes auxquelles il conviendrait de s'intéresser figurent le développement agricole et la sécurité alimentaire, le commerce international et le développement, l'élimination de la pauvreté et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

64. Les crises ont annulé de nombreuses avancées importantes en matière de développement et ont entraîné des problèmes de caractère mondial qui appellent des solutions mondiales. La récente Réunion plénière de haut niveau sur les OMD a affirmé la nécessité urgente de renforcer le partenariat mondial pour le développement et de mobiliser l'APD promise pour aider les pays à atteindre le reste des objectifs d'ici à 2015. La clé du succès dans ce domaine est la volonté politique des pays développés de respecter leurs engagements, de peur que ceux-ci ne deviennent un mirage.

65. Le changement climatique, qui représente le plus grave défi des temps modernes, menace non seulement le développement socio-économique, mais l'existence même de l'espèce humaine. Il est temps que la communauté internationale en général, et les pays

développés en particulier, relèvent ce défi à l'occasion de la seizième session des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Cancún. Les pays développés devraient adhérer aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

66. La protection de la biodiversité n'a jamais revêtu un caractère aussi urgent, compte tenu de la menace que les activités humaines dommageables représentent pour l'extinction des espèces et des écosystèmes. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait évaluer la volonté politique et les engagements de la communauté internationale à l'égard de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable et du partage équitable des ressources naturelles et du transfert authentique de technologies aux pays en développement.

67. Le travail de la Commission devrait être en harmonie avec celui d'autres instances. Tout en soulignant l'importance d'une approche globale, le Liban reconnaît la nécessité de prendre des décisions et d'obtenir des résultats de manière efficace et rapide. Le Liban est résolu à atteindre les OMD et à s'attaquer aux problèmes du changement climatique et de l'appauvrissement de la diversité biologique sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées, conformément aux capacités et aux circonstances respectives des différents pays.

68. **M. Barton** (États-Unis d'Amérique) dit que les économies à travers le monde sont en passe de se stabiliser après les crises économiques, produisant une reprise fragile bien que prometteuse. Des catastrophes naturelles ont sévi dans de nombreux pays, créé des millions de sans-abri et ralenti le développement dans certains des endroits les plus pauvres à travers le monde, aggravant encore les questions d'une importance critique qui figurent à l'ordre du jour de la Commission.

69. L'esprit de coopération qui a conduit à la réussite des récentes réunions de haut niveau sur les OMD, les petits États insulaires en développement et la diversité biologique devrait aussi caractériser les travaux de la Commission et devrait les inspirer de trois manières : en premier lieu, les délégations devraient recevoir les projets de résolution à examiner en temps opportun ; en deuxième lieu, la Commission devrait s'employer par tous les moyens à continuer à adopter des résolutions

par consensus ; et en troisième lieu, la Commission devrait achever ses travaux dans les délais prévus. L'orateur salue les efforts réalisés pour rendre le travail de la Commission aussi efficace que possible.

70. La récente Réunion plénière de haut niveau sur les OMD a réaffirmé la volonté commune d'atteindre ces objectifs et a pris des dispositions en vue d'accélérer ce processus. La Commission a la lourde responsabilité de mettre à profit l'élan imprimé par cette réunion en s'attachant aux questions sur lesquelles elle peut trouver un consensus et aller de l'avant. En particulier, la tentation de revenir sur des thèmes conflictuels devrait être évitée.

71. Dans l'allocution qu'il a faite à la Réunion plénière de haut niveau, le Président Obama a dévoilé une nouvelle stratégie de développement des États-Unis qui appuie la pleine réalisation des OMD et réaffirme l'engagement des États-Unis en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Cette stratégie est axée sur les résultats et inspirée par la constatation qu'une croissance économique soutenue pour tous offre le plus sûr moyen de réduire la pauvreté et de parvenir au développement. Elle met l'accent sur la nécessité d'encourager l'innovation et d'employer de nouvelles technologies pour lutter contre des menaces mondiales telles que la maladie, la dénutrition, le changement climatique et autres problèmes environnementaux. Cette stratégie insistera sur la prise en main par les pays eux-mêmes et les responsabilités nationales en matière de développement, principes qui nécessitent la responsabilisation aussi bien des donateurs que des pays partenaires. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le Président Obama a relevé que lorsque les dirigeants du monde entier se réuniront pour l'Assemblée l'année suivante, ils devraient prendre des engagements spécifiques visant à promouvoir la transparence, à combattre la corruption, à revitaliser l'engagement civique et à susciter de nouvelles technologies. Il a exprimé l'espoir que ce serait là des objectifs communs pendant toute la session en cours de l'Assemblée générale.

72. Sur le plan pratique, le débat au sein de la Commission devrait se déplacer des contributions aux résultats, des directives aux partenariats et du blâme à la responsabilité et à la responsabilisation. Les États-Unis espèrent s'employer avec d'autres pays à rechercher un consensus sur des questions essentielles telles que la poursuite du Forum sur la gouvernance

d'Internet et la promotion du commerce, des investissements et du développement durable. Il est regrettable que le projet de résolution de l'année précédente sur le commerce international et le développement ait été mis aux voix et l'orateur espère vivement pouvoir s'employer de manière constructive à l'élaboration d'une résolution qui pourra être adoptée par consensus en 2010. Les travaux de la Commission devraient être menés dans un esprit de nature à tirer pleinement parti des possibilités qui s'offriront à l'avenir, notamment la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

73. **M. Berger** (Allemagne) dit que la récente Réunion plénière de haut niveau sur les OMD a été une énorme réussite pour tous les partenaires de développement, confirmant à nouveau le partenariat mondial et créant un nouvel élan en faveur de la réalisation de ces objectifs. L'accord qui s'est fait autour du document final a souligné le rôle capital que l'Organisation des Nations Unies, du fait de sa légitimité universelle, peut jouer dans la recherche de solutions consensuelles aux problèmes mondiaux. Cet esprit de consensus devrait se traduire par des faits. L'Allemagne, qui arrive au troisième rang des pays donateurs, est disposée à poursuivre la coopération qu'elle entretient de longue date avec ses partenaires de développement. Toutefois, l'heure n'est pas venue de crier victoire, car il reste encore une importante conférence internationale d'examen, à savoir la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu en 2011. Le monde a évolué de manière spectaculaire depuis l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Malgré quelques résultats encourageants obtenus dans ces pays, beaucoup reste à faire. Les contributions de l'Allemagne au profit des pays les moins avancés ont presque triplé en termes absolus entre 1997 et 2008.

74. Le changement climatique aura de profondes incidences sur l'avenir, en particulier pour les petits États insulaires en développement. L'échec des mesures visant à limiter le réchauffement mondial produira d'énormes changements climatiques et des catastrophes environnementales qui pourraient déstabiliser des pays et des régions — d'où l'importance d'un accord international juridiquement

contraignant au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cancún devra marquer une étape importante sur la voie de cet accord et d'une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'État membre de l'Union européenne, l'Allemagne respectera son engagement en fournissant 1,25 milliard d'euros en 2010 pour des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, dont 350 millions d'euros au titre du financement de mesures à mise en œuvre rapide. L'engagement global de l'Allemagne au titre de ce type de financement a été de 1,26 milliard d'euros entre 2010 et 2012, ces fonds étant destinés à aider ses partenaires à trouver des modèles de développement produisant peu de carbone et à intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation dans la planification nationale du développement.

75. L'Allemagne se félicite de ce que l'économie verte dans le cadre du développement durable et de la réduction de la pauvreté soit l'un des deux principaux thèmes retenus pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. La croissance économique, le développement et la protection de l'environnement pourraient avoir des effets mutuellement bénéfiques. Afin de faire progresser les politiques du développement durable à travers le monde, les institutions internationales qui s'occupent de ces questions devraient gagner en efficacité. Le reclassement du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, qui deviendrait une institution spécialisée, devrait par conséquent faire partie de l'ensemble des réformes à réaliser en 2012.

76. La récente réunion de haut niveau sur la biodiversité, de même que la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD, ont témoigné d'une sensibilisation accrue à la pertinence écologique et économique de la biodiversité. Il est essentiel que la valeur des ressources naturelles et des services qu'elles assurent à l'humanité soit comprise, quantifiée et intégrée dans des processus décisionnels plus larges et dans le système économique mondial, des efforts accrus étant réalisés afin de protéger les ressources naturelles. À cette fin, l'Allemagne a alloué une tranche supplémentaire de 500 millions d'euros pour les années 2009-2012, portant ainsi à 1,3 milliard d'euros le total pour cette période. À partir de 2013 et pendant les années suivantes, l'Allemagne fournira une contribution de 500 millions d'euros par an. L'Allemagne compte fermement sur l'adoption à

Nagoya d'un protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs bienfaits et sur la création en 2010 d'un mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques, qu'elle considère comme des étapes de la plus haute importance.

77. La Commission, qui demeure la pierre angulaire du système des Nations Unies pour ce qui est du développement et de la coopération économique, devrait continuer à envisager comment rendre ses travaux plus transparents, efficaces et pertinents. L'Allemagne apprécie le document officiel du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission et attend beaucoup des débats sur cette question.

78. **M^{me} Flores** (Honduras) dit que les conditions d'extrême pauvreté qui règnent au Honduras et dans de si nombreuses régions du monde sont inhumaines et par conséquent inacceptables. Les représentants des pays qui se trouvent confrontés en permanence à cette tragique réalité apprécient l'occasion unique qu'offre le présent débat de partager leurs préoccupations et leurs appréhensions avec les personnes présentes. Le Honduras a été frappé à plusieurs reprises par de terribles catastrophes naturelles et des conflits politiques ou sociaux, et également par la crise financière et économique mondiale. Toutefois, avec l'aide de la solidarité internationale, le pays s'est relevé sans perdre espoir. Il est donc reconnaissant des engagements pris lors du Sommet du Millénaire, il y a dix ans. Dans cet esprit, le Honduras souhaite aller de l'avant, convaincu qu'aucun objectif n'est impossible à atteindre moyennant des efforts collectifs et des responsabilités partagées.

79. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les récentes crises alimentaire, énergétique et financière ont réduit quelque 64 millions d'êtres humains à la pauvreté. Une régression aussi considérable, qui vient aggraver une situation déjà intenable, ne doit pas conduire au découragement. Par ailleurs, l'APD et d'autres engagements n'ont pas été respectés et sont actuellement confondus avec de nouvelles formes d'aide destinée à atteindre les OMD.

80. Le monde contemporain, caractérisé par un marché et des structures financières mondialisés, est complètement différent du monde dans lequel les institutions de Bretton Woods ont été créées. Le monde ne peut pas continuer au XXI^e siècle avec des

politiques et des institutions qui n'ont pas été revues ou modernisées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Depuis la création du Bureau du financement du développement, très peu de choses ont été accomplies par les États Membres tandis que la bureaucratie à l'ONU a continué de se développer au même rythme, alors même que la pauvreté se généralise.

81. Le Honduras salue les déclarations encourageantes faites par certains des pays membres du G-20 lors du récent sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ainsi que plusieurs de ces pays ont à nouveau proposé de prélever une taxe sur les transactions financières à titre de contribution à l'élimination de l'extrême pauvreté. Ainsi que le Président du Honduras l'a noté dans sa déclaration, les objectifs de la lutte contre la pauvreté proposés par le Secrétaire général sont ambitieux mais réalisables. La lutte contre la pauvreté exigera néanmoins de nouveaux efforts et la reconnaissance de la responsabilité collective dans la protection et le partage de l'indivis mondial.

82. S'agissant de la sécurité alimentaire, le Honduras a lancé un plan stratégique afin de moderniser le secteur agricole. Ce plan a pour objet d'abaisser le niveau de pauvreté dans les régions rurales en améliorant la compétitivité dans la chaîne de production alimentaire. Toutefois, des catastrophes naturelles, des obstacles tarifaires et le régime des quotas appliqués sur le marché international déjouent les efforts déployés pour instaurer une sécurité alimentaire durable.

83. La stratégie appliquée par le Fonds international de développement agricole au Honduras se rattache directement à la stratégie de réduction de la pauvreté appliquée par le pays. L'orateur note à cet égard que le nouveau Gouvernement a signé un mémorandum d'accord avec le FMI et la Banque interaméricaine de développement afin de réactiver la stratégie de réduction de la pauvreté.

84. Le fardeau de la dette extérieure demeure un obstacle majeur pour les pays en développement. Tant que le cercle vicieux du retard et de la pauvreté ne sera pas rompu, la dépendance vis-à-vis de l'étranger posera des problèmes récurrents d'endettement, et ce malgré l'aide apportée aux pays pauvres très endettés, dont le Honduras fait partie. Ainsi que le Secrétaire général l'a signalé, toute analyse de la viabilité de la dette doit

accepter la nécessité d'atteindre les OMD sans accroître le ratio d'endettement. Pour le Honduras, l'échec du Cycle de Doha serait coûteux. Les pays développés continuent d'appliquer des tarifs, des quotas et autres mesures discriminatoires aux exportations des pays en développement, au mépris des principes du commerce équitable qu'ils défendent. Au niveau régional toutefois, un accord a été signé entre le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Union européenne et facilitera l'ouverture de marchés régionaux à l'avenir.

85. Le Honduras a élaboré une politique dans laquelle un haut degré de priorité est accordé aux questions liées au changement climatique. Afin de répondre aux engagements internationaux acceptés par le Honduras, le Gouvernement a récemment institué une Direction générale du changement climatique au sein du Ministère des ressources naturelles pour coordonner les activités et obtenir des ressources qui permettraient de mener des activités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles. Par ailleurs, une délégation de haut niveau participera à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Cancún.

86. Le Honduras paie un lourd tribut à l'émigration. Des Honduriens à la recherche de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes et les membres de leur famille tombent entre les mains de trafiquants sans scrupules. Ils partent à la recherche d'un rêve, mais certains n'arrivent jamais à destination, et ceux qui y parviennent sont de plus en plus fréquemment reçus avec hostilité. Il y a seulement quelques jours de cela, plus de 30 Honduriens ont été sauvagement massacrés dans ce qu'il est convenu d'appeler le « couloir de la mort ». C'est peut-être là le prix inhumain que le Honduras doit payer pour continuer la lutte en faveur du développement qu'il mérite. Même si les Honduriens continuent à aller de l'avant dans un esprit positif, ils se demandent combien d'autres mourront avant d'atteindre leur objectif.

87. **M. Al-Nasser** (Qatar) dit que la récente Réunion plénière de haut niveau sur les OMD a mis en lumière le fait que la crise économique mondiale a ralenti les progrès dans divers domaines d'une importance capitale, notamment la pauvreté, la faim, la maladie et l'environnement. Bien que les pays en développement aient assumé une part disproportionnée de ses conséquences, cette crise a en fait son origine dans les

pays développés, qui ont donc l'obligation de maintenir l'APD au niveau des engagements qu'ils ont pris. Pour leur part, les pays en développement ont l'obligation d'améliorer la gouvernance et d'utiliser plus efficacement leurs ressources nationales, alors même que le système financier mondial est en passe d'être restructuré pour leur donner une plus large place dans la prise de décisions. Tout en jouant un rôle déterminant dans cette réforme, le G-20 ne remplacera pas l'Assemblée générale. Les pays en développement doivent également faire preuve de volonté politique et de souplesse pour sortir les négociations du Cycle de Doha de l'impasse dans laquelle elles se trouvent.

88. Le Qatar, qui a accueilli une manifestation parallèle sur la sécurité alimentaire, se félicite de l'inclusion d'un point relatif à cette question à l'ordre du jour de la session en cours. Ce pays est tout acquis aux principes qui figurent dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Le Sommet des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012 aura valeur de test pour le principe de responsabilités communes mais différenciées qui est énoncé dans cette déclaration.

89. L'orateur note que le Qatar a offert d'accueillir la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, également prévue en 2012. Ce pays a déjà accueilli, en novembre 2009, la troisième Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

90. L'orateur souligne en dernier lieu que de grands progrès sur la voie de la réalisation des OMD pourraient être obtenus si seulement une partie des sommes considérables dépensées au titre des armements et de la guerre pouvait être détournée à des fins humanitaires.

La séance est levée à 13 h 5.